

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (24) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Gaston AUGEROT, Mme Halime COLAKER, Mme Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, Mme Tiffany GUERSING, M. Nicolas HART, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGSMANN, M. Alain LINDEN, Mme Marie Line MURGIA, Mme Isabelle OUAZANE, M. Guy OLLINGER, M. Mike QUADRINI, M. Matthieu REBERT, M. Pascal RICATTE, Mme Michelle RIGAUD, M. Stéphane SCHNEIDER, M. Thierry WEILAND, Mme Dominique WITTISCHE

Procurations (2) : M. Fabrice MEYER à Mme Isabelle OUAZANE, Mme Marjorie PFISTER à M. Alain LINDEN

Excusée (1) : Mme Cécile RIOS

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Isabelle OUAZANE comme secrétaire de séance.

Propos introductif

Sur proposition de M. Maire de Bouzonville, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République Française de 1974 à 1981, décédé le 2 décembre 2020.

Malgré le contexte de la crise sanitaire, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur présence et leur implication dans les travaux des commissions ainsi que les services municipaux pour leur action efficace depuis le début du mandat.

Compte-rendu d'activité du Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal
--

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 10 novembre 2020, date du dernier Conseil Municipal :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune a reçu **trois (3) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)** suivantes, dont une (1) concernant un terrain non bâti et deux (2) pour des immeubles bâtis.

Dans tous les cas, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Contrats, cotisations et abonnements
 - **Souscription d'un deuxième abonnement à l'application Adobe Creative Cloud** : un deuxième abonnement annuel à cette application a été souscrit au 7 décembre 2020 à l'application Adobe Creative Cloud dans le cadre du renforcement de l'équipe communicante de la Mairie. Le tarif de la souscription est de 444,91 €.
 - **Renouvellement d'un abonnement de maintenance informatique avec la société LOGITUD** : l'abonnement souscrit avec la société LOGITUD pour la maintenance informatique a été renouvelé pour un an au 10 novembre 2020. Ce contrat a pour objet la maintenance des terminaux de Géo Verbalisation (GVe) de la police Municipale. Le coût annuel de ce contrat de maintenance est de 369,74 €.
 - Engagement de trois études d'aménagement des espaces publics : M. le Maire a signé le 27 novembre 2020 trois conventions avec MATEC dont l'objet est l'aménagement des espaces publics suivants :
 - la rue de la République,
 - l'îlot au droit de l'ancien LEP et autres espace publics,
 - le stationnement au centre-ville et dans les quartiers périphériques.

Ordre du jour du conseil Municipal du 16 décembre 2020

1. 2020121601 - Approbation de l'ordre du jour

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

- | | | |
|----|------------|---|
| 1 | 2020121601 | Approbation de l'ordre du jour |
| 2 | 2020121602 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10/11/2020
Fonctionnement de l'assemblée municipale |
| 3 | 2020121603 | Modification de la composition des commissions municipales
Gestion des ressources humaines |
| 4 | 2020121604 | Modification du tableau des emplois communaux
Affaires foncières et immobilières |
| 5 | 2020121605 | Convention de veille foncière concernant la Résidence les Pierres Hautes |
| 6 | 2020121606 | Renouvellement du bureau de l'association foncière de Bouzonville
Intercommunalité |
| 7 | 2020121607 | Mutualisation de services avec la CCB3F
Affaires scolaires |
| 8 | 2020121608 | Adhésion au programme départemental « Fus@é » |
| 9 | 2020121609 | Rythmes scolaires 2021-2022
Affaires financières |
| 10 | 2020121610 | Décision budgétaire modificative |
| 11 | 2020121611 | Mobilisation de l'emprunt 2020 |

2. 2020121602 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2020

Madame Marie-Christine AUBIN relève que le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2020 n'indique pas que le projet d'adhésion au programme « Bouzonville Ville amie des enfants » est porté par Madame Cathy GLUCK.

Mme Marie-Christine- AUBIN souligne également le fait que lors du vote des subventions aux associations M. Alain LINDEN, par ailleurs président du Nautic club, s'était déporté du vote en application de la charte de l'élu municipal de Bouzonville. Madame Françoise DALSTEIN qui avait reçu procuration de Madame Michelle RIGAUD, présidente du COB, lors de la même séance du Conseil Municipal a voté deux fois. Madame Françoise DALSTEIN indique que bien que cela ne soit pas mentionné dans le compte-rendu, elle n'a voté qu'une seule fois pour elle et s'est abstenue au titre de la procuration de Madame RIGAUD sur le vote des subventions aux associations.

M. le Maire indique que le compte-rendu du Conseil Municipal est modifié pour tenir compte des observations de Madame Marie-Christine AUBIN et de Madame Françoise DALSTEIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 4 abstentions d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2020.

Fonctionnement de l'assemblée municipale

3. 2020121603 – Modification de la composition des commissions municipales

M. le Maire propose les modifications suivantes des commissions municipales :

- M. Roland GLODEN rejoint la commission du cadre de vie ainsi que la commission des finances
- M. Guy OLLINGER rejoint la commission des travaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des finances et la commission des travaux ont vocation à se réunir conjointement, notamment pendant la campagne budgétaire 2021.

M. Thierry WEILAND, n'est pas opposé à ce que de nouvelles personnes membres de la majorité soient nommés pour siéger dans les commissions municipales en complément de celles qui avaient été désignées à l'origine. Il demande toutefois si une personne supplémentaire issue de l'opposition municipale pourrait également rejoindre la commission des travaux, des finances ainsi que celle du cadre de vie.

M. le Maire répond que l'adjonction d'un membre de la majorité dans chacune des trois commissions précitées ne conduit pas à une sur représentation de la majorité au regard de son nombre d'élus ramené au nombre total de siège du Conseil Municipal. Il n'est donc pas favorable à ce que des nouveaux membres de l'opposition municipale entrent dans les commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 4 abstentions de modifier la composition des commissions municipales en conséquence.

Gestion des ressources humaines

4. 2020121604 – Modification du tableau des emplois communaux

Sur proposition du Maire, 4 agents titulaires du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et affectés au service technique ont été proposés au grade d'agent de maîtrise par le biais de la promotion interne.

La Commission Administrative Paritaire (CAP) du 3 décembre 2020 a émis un avis favorable pour les quatre dossiers présentés.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois communaux à la date du 1^{er} janvier 2021 :

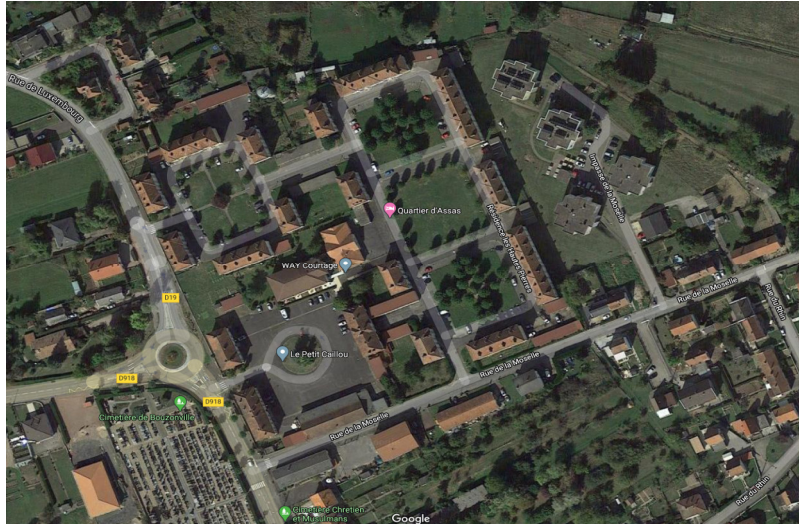
Emplois supprimés	Emplois créés
4 postes d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4 postes d'agent de maîtrise

Affaires foncières et immobilières

5. 2020121605 – Convention de veille foncière avec l'EPFL concernant la Résidence les Pierres Hautes

Le secteur des hautes pierres est situé dans la partie nord de la commune de Bouzonville et sur la rive gauche de la Nied. Il s'agit d'une ancienne caserne de Gendarme Mobile des années 1930 mais n'ayant jamais accueilli de gendarmes. Livrée en 1939, elle a permis de loger le personnel des usines implantées sur la commune de Bouzonville jusque dans les années 1970.

Ce site s'organise autour d'un semis régulier de 15 barres (R+2 avec comble) dont le nombre d'entrée varie entre 1 et 3 et délimitant une petite cour et une grande cour selon le plan ci-après.



Au total, le site compte 100 logements. Deux bâtiments abandonnés sont aujourd'hui frappés par un arrêté de péril. Le propriétaire de ces bâtiments, la SCI Est Immo, est en liquidation. Afin de disposer d'un outil de maîtrise foncière durant la période de l'étude, l'EPFL propose de mettre en place une convention foncière de veille. Celle-ci permettra en cas de besoin d'être activée. Le projet de convention de veille foncière tripartite (Mairie, CCB3F, EPFL) n° MO10L013900 annexé a pour objet de permettre, en cas de cession, de déléguer le droit de préemption de la Commune à l'EPFL et établir, en temps utile, une convention de portage foncier pour les immeubles acquis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention foncière n° MO10L013900 entre la commune de Bouzonville, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois frontières et l'EPFL,
- d'autoriser M. Roland GLODEN à signer la convention.

6. 2020121606 - Renouvellement du bureau de l'association foncière

Une association foncière existe à Bouzonville depuis la réalisation des travaux connexes au remembrement foncier qui a eu lieu en 2005. L'association est devenue propriétaire d'un certain nombre de chemins d'exploitation dont elle a la charge de l'entretien (les chemins ruraux restant de la responsabilité de la Commune).

Cette association, financée par une redevance due par les propriétaires fonciers concernés, doit renouveler son bureau, suite aux élections municipales 2020.

Le bureau, outre le Maire de Bouzonville, membre de droit en tant que représentant de la Commune, est composé de 6 membres, dont 3 désignés par la chambre d'agriculture et 3 par le Conseil Municipal.

Pour information, la chambre d'agriculture a désigné les trois exploitants agricoles suivants :

- M. Christian CHALTE, 3 chemin des vergers 57320 Bouzonville,
- M. Marc JUNGSMANN, 9 rue Jeanne d'Arc 57320 Bouzonville,
- M. Christian ISLER, 8 rue des chênes 57320 Vœfling-lès-Bouzonville.

Pour les personnes à désigner par le Conseil Municipal et devant nécessairement être propriétaire foncier sur le ban communal, M. Maire propose les personnes suivantes :

- M. Jean-Marie REBERT, 7 rue des marronniers 57320 Bouzonville
- M. Patrick TRITZ, 24 annexe de Heckling 57320 Bouzonville
- M. Roland GLODEN, 1 annexe de Heckling 57320 Bouzonville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les trois personnes pour être membres du bureau de l'association foncière pour la mandature en cours.

Intercommunalité

7. 2020121607 – Mutualisation de services avec la CCB3F

Un certain nombre de services et de prestations sont d'ores et déjà regroupés dans le cadre d'un groupement de commande dont la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) est à l'origine.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 4 novembre 2020 pour élargir le périmètre du groupement de commande existant et le renouveler pour la mandature en cours.

Le Maire de Bouzonville a été sollicité en ce sens par le Président de la CCB3F par courrier du 18 novembre 2020.

Le détail de la convention est en annexe de la délibération de la CCB3F jointe à la présente note de synthèse.

Cette convention a pour objet de regrouper certaines prestations afin de pouvoir proposer des tarifs compétitifs pour des tâches d'entretien obligatoires qui incombent aux communes. Cette démarche est coordonnée par la CCB3F qui se chargera de définir les besoins des collectivités et les entreprises retenues.

Le groupement de commandes ne constitue pas une obligation d'adhérer à chaque point proposé. En fonction de ses besoins et des contrats déjà mis en place individuellement, chaque commune pourra choisir ou non d'adhérer au marché proposé par la CCB3F.

Suite à l'adoption de la convention type par le conseil communautaire en date du 4 novembre 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes, sur tout ou partie des prestations mutualisées proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention portant groupement de commande avec la CCB3F sur la totalité de l'offre ou sur un nombre de prestations déterminé.

Affaires scolaires

8. 2020121608 – Adhésion au programme départemental « Fus@é »

Fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019 – 2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance, c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1er degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1er degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les collectivités compétentes concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés, ...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.

- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à notre ou nos école(s) de bénéficier de ce programme, il est proposé à la Commune de Bouzonville d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la Commune de Bouzonville de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique, ...) dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande annexé relative au numérique pédagogique,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention au nom de la Commune de Bouzonville.

9. 2020121609 – Rythmes scolaires 2021-2022

La commune de Bouzonville a opté pour la semaine des 4 jours pour trois années scolaires à compter de l'année 2018-2019.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler ces dispositions pour 3 ans à compter de l'année scolaire 2021-2022.

Affaires financières

10.2020121610 – Décision budgétaire modificative

Un certain nombre d'opérations fléchées en investissement ont été décidées sans avoir été prévues au budget. D'autres opérations sont en dépassement par rapport aux prévisions du fait d'impondérables.

Une décision budgétaire modificative équilibrée en charges et en ressources à 119 450 € dont le détail figure en annexe est proposée pour tenir compte de ces imprévus.

Le financement est assuré pour partie par le recours aux dépenses imprévues, dont le montant a été abondé par la décision du Conseil Municipal du 28 septembre 2020

d'étaler les dépenses engagées en 2020 et liées à la COVID 19 sur 3 ans. Des recettes excédentaires par rapport aux prévisions ou non prévues ainsi que l'abandon d'une opération complètent l'équilibre de la décision modificative.

La commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption de cette décision budgétaire modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 4 abstentions d'adopter la décision budgétaire modificative annexée.

11.2020121611 – Mobilisation de l'emprunt 2020

Le budget primitif 2020 prévoit le recours à l'emprunt à hauteur de 400 000 € pour le financement des investissements prévus cette année, dont la moitié pour abonder le plan de financement de l'aménagement du nouvel espace périscolaire et l'autre moitié pour les dépenses décidées par l'actuelle municipalité.

Un appel d'offres a été lancé auprès des établissements bancaires. Cinq d'entre eux ont répondu.

Le cahier des charges de l'appel d'offres bancaires prévoyait une durée comprise entre 15 et 20 ans, avec remboursement du capital selon deux modalités : linéaire ou progressive.

L'offre la mieux-disante peut s'apprécier soit en fonction de coût total du crédit soit du montant des annuités.

M. le Maire nourrit de grandes ambitions pour la Communes de Bouzonville. La réalisation des objectifs de la collectivité en matière d'aménagements nécessitera de recourir à nouveau à l'emprunt. Il convient donc de privilégier une offre au plus long terme, qui a mécaniquement pour effet de diminuer le montant des remboursements annuels. Le recours à l'emprunt sera d'autant plus indispensable que les marges de manœuvre financières de la Commune (fiscalité, économies de fonctionnement) sont faibles. Le produit des cessions d'actifs qui pourraient être réalisées sera affecté à la concrétisation des projets de la Commune.

Le détail de l'analyse des offres reçues est annexé au présent compte-rendu.

L'offre la plus intéressante sur 20 ans est celle du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

Banque : Crédit Agricole

Montant de l'emprunt : 400 000 €

Durée : 20 ans

Echéances : trimestrielles

Taux : 0,66 %

Mode de remboursement du capital : progressif (annuités constantes)

La commission des finances, a émis un avis favorable à la réalisation de l'emprunt décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire l'emprunt décrit ci-dessus.

ANNEXE 1

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE DU 16/12/2020									
Sens	CH	Art	Op	Objet	Inscrit BP	Mouvement	Budget modifié	Charges	Ressources
DI	020	020	ni	Dépenses imprévues	63 461,78	- 44 560,00	18 901,78	0,00	44 560,00
DI	20	2051	ni	Etude EP	3 000,00	9 600,00	12 600,00	9 600,00	0,00
DI	20	2051	ni	Relevé topo rue République	0,00	4 600,00	4 600,00	4 600,00	0,00
DI	21	2051	ni	Etude sécurité routière	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0,00
DI	21	2135	567	Eclairage stade	11 797,20	3 500,00	15 297,20	3 500,00	0,00
DI	21	2135	596	Crépissage rue d'Alzing	17 000,00	24 000,00	41 000,00	24 000,00	0,00
DI	21	2135	603	Rénovation douches gymnase	22 100,00	-22 100,00	0,00	0,00	22 100,00
DI	21	2151	593	Impasse Henri II de Lorraine	48 000,00	7 700,00	55 700,00	7 700,00	0,00
DI	21	2158	597	Bornes véhicules électriques	40 000,00	16 700,00	56 700,00	16 700,00	0,00
DI	21	2158	613	Système de conférence audio	2 500,00	3 050,00	5 550,00	3 050,00	0,00
DI	21	2183	ni	Matériel vidéo	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00	0,00
DI	21	2183	ni	Matériel informatique médiathèque Mairie	5 000,00	1 450,00	6 450,00	1 450,00	0,00
DI	21	2184	ni	Mobilier jardin mairie médiathèque	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	0,00
DI	21	2184	ni	Chaises mariages	0,00	850,00	850,00	850,00	0,00
DI	21	2188	ni	Eclairage Mairie	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00
DI	21	2188	ni	Panneau libre affichage	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
DI	21	21578	ni	Radars pédagogiques	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	0,00
DI	23	2313	528	Aménagement espace périscolaire	1 004 388,10	10 500,00	1 014 888,10	10 500,00	0,00
RI	10	10226	ni	Taxe d'aménagement	1 500,00	30 000,00	31 500,00	0,00	30 000,00
RI	13	1322	ni	Subvention Climaxion EP	0,00	7 350,00	7 350,00	0,00	7 350,00
RI	13	1323	ni	Subvention AMISSUR radars	0,00	2 740,00	2 740,00	0,00	2 740,00
RI	13	1328	597	Subvention bornes électriques	18 500,00	12 700,00	31 200,00	0,00	12 700,00
TOTAL								119 450,00	119 450,00

Annexe 2

Analyse des offres bancaires

Présentation des offres par banque et par taux									
Banque	Durée	Échéances	Amortissement	Taux	Frais de dossier	Total intérêts	Coût total du crédit	Première annuité	Dernière annuité
Crédit Agricole	15 ans	Trimestrielles	Progressif	0,49%	400,00	15 124,90	15 524,90	27 675,00	27 675,00
	18 ans	Trimestrielles	Progressif	0,60%	400,00	18 144,07	18 544,07	23 230,24	23 230,24
	20 ans	Trimestrielles	Progressif	0,66%	400,00	20 164,84	20 564,84	21 008,24	21 008,24
La Banque Postale	15 ans	Mensuelles	Progressif	0,60%	400,00	18 369,89	18 769,89	27 891,36	27 891,36
	15 ans	Mensuelles	Linéaire	0,59%	400,00	17 798,33	18 198,33	28 954,56	26 751,89
	20 ans	Mensuelles	Progressif	0,77%	400,00	31 718,29	32 118,29	21 585,96	21 585,96
	20 ans	Mensuelles	Linéaire	0,77%	400,00	30 928,33	31 328,33	23 009,42	20 083,42
Banque populaire	15 ans	Mensuelles	Progressif	0,66%	400,00	20 237,00	20 637,00	28 015,80	28 015,80
	15 ans	Mensuelles	Linéaire	0,66%	400,00	19 910,00	20 310,00	29 225,98	26 761,97
	20 ans	Mensuelles	Progressif	0,83%	400,00	34 256,00	34 656,00	21 712,80	21 712,80
	20 ans	Mensuelles	Linéaire	0,83%	400,00	33 338,27	33 738,27	23 243,96	20 089,95
Caisse d'épargne	15 ans	Mensuelles	Progressif	0,75%	400,00	23 046,80	23 446,80	28 203,12	28 203,12
	15 ans	Mensuelles	Linéaire	0,75%	400,00	22 625,00	23 025,00	29 574,97	26 675,38
	20 ans	Mensuelles	Progressif	0,85%	400,00	35 103,20	35 503,20	21 755,16	21 755,16
	20 ans	Mensuelles	Linéaire	0,85%	400,00	34 141,59	34 541,59	23 322,12	20 091,31
Crédit Mutuel	15 ans	Mensuelles	Progressif	1,00%	400,00	30 916,05	31 316,05	28 727,76	28 727,76
	15 ans	Mensuelles	Linéaire	1,00%	400,00	30 166,67	30 566,67	30 544,44	26 811,16
	20 ans	Mensuelles	Progressif	1,10%	400,00	41 498,53	41 898,53	22 074,96	22 074,96
	20 ans	Mensuelles	Linéaire	1,10%	400,00	40 166,67	40 566,67	23 908,33	20 108,33